NATIONS UNIES

RAPPORT

DU

HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Additif

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : NEUVIEME SESSION

SUPPLEMENT No 13B (A/2648/Add.2)

NEW-YORK, 1954

Digitized by UN Library Geneva

NATIONS UNIES

RAPPORT

DU

HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES

POUR LES REFUGIES

Additif

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : NEUVIEME SESSION

SUPPLEMENT No 13B (A/2648/Add.2)

New-York, 1954

Digitized by UN Library Geneva

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Digitized by UN Library Geneva

TABLE DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION 1

EXEMPLES DE PROJETS DESTINÉS À FAIRE PARTIE D'UN PROGRAMME AYANT POUR OBJET DE FACILITER LES SOLUTIONS PERMANENTES

A. — *Intégration dans l'agriculture*

I. — Autriche: projet concernant l'intégration dans l'agriculture autrichienne de quatre-vingts réfugiés 2

II. — Italie: projet concernant l'installation dans une ferme en Italie de trente-cinq réfugiés qui ont peu de chances de pouvoir émigrer 2

B. — *Etablissement d'artisans, de membres des professions libérales et de petits commerçants*

III. — Grèce: projet concernant l'établissement en Grèce de 160 familles de réfugiés dans l'artisanat, le petit commerce ou les professions libérales 3

IV. — France: projet concernant la création, en France, d'une entreprise spéciale chargée de procurer du travail à soixante réfugiés atteints d'incapacités physiques 3

V. — Autriche: projet concernant l'établissement en Autriche de 500 réfugiés dans l'artisanat, le petit commerce ou les professions libérales .. 4

C. — *Construction d'habitations dans les régions offrant des possibilités d'emploi*

VI. — Grèce: projet concernant la construction en Grèce d'habitations destinées à 100 familles de réfugiés roumains d'origine grecque 4

VII. — Autriche: trois projets concernant la construction en Autriche de 108 habitations destinées à 430 réfugiés 5

D. — *Aide aux étudiants*

VIII. — Belgique: aide à 100 étudiants réfugiés en Belgique 5

IX. — Allemagne: programme destiné à aider 225 étudiants réfugiés en Allemagne 5

E. — *Développement des possibilités de réinstallation*

X. — Pays d'outre-mer: programme tendant à ouvrir de nouvelles possibilités de réinstallation pour 5.000 réfugiés dans des pays d'outre-mer 6

F. — *Formation professionnelle et réadaptation*

XI. — Italie: formation professionnelle et réadaptation en vue de la réinstallation dans des pays d'outre-mer de 500 réfugiés résidant actuellement en Italie 6

XII. — Grèce: programme concernant la formation professionnelle et la réadaptation de 200 réfugiés résidant en Grèce en vue de leur réinstallation dans des pays d'outre-mer 7

Digitized by UN Library Geneva

INTRODUCTION

1. Le Conseil économique et social, après avoir étudié, à sa dix-huitième session, le rapport que je présente à la neuvième session de l'Assemblée générale (A/2648) [1], a adopté la résolution 549 (XVIII), qui concerne en particulier le chapitre IV du rapport. La résolution renferme notamment les dispositions suivantes:

"*Le Conseil économique et social* . . .

Est d'avis que le programme soumis par le Haut Commissaire et tendant à l'octroi de secours d'urgence, ainsi qu'à la mise en œuvre de solutions permanentes au problème des réfugiés, contient des éléments constructifs qui tendraient à résoudre ce problème de manière efficace;

Invite le Haut-Commissaire à mettre à la disposition de l'Assemblée générale, à sa neuvième session ordinaire, toutes informations complémentaires de nature à faciliter sa tâche lorsqu'elle examinera les propositions du Haut-Commissaire."

2. On comprendra qu'il est impossible de mettre complètement au point un programme qui doit être appliqué dans un certain nombre de pays différents, avant que l'Assemblée générale n'ait pris la décision d'approuver ce programme dans le principe et avant d'avoir une idée des sommes dont on disposera pour l'exécuter.

3. L'un des moyens de mettre à la disposition de l'Assemblée générale les informations complémentaires serait peut-être de lui donner quelque indication relative à la répartition géographique des allocations. Mais, comme je le souligne au paragraphe 235 de mon rapport, il me faudrait, pour établir une répartition géographique satisfaisante des fonds, le concours de mon Comité consultatif auquel des projets précis pour les diverses parties du programme seraient soumis pour approbation quand l'Assemblée générale aurait pris sur le programme la décision de principe.

4. Un autre moyen, qui semble donc mieux convenir à l'état actuel des choses, consiste à présenter à l'Assemblée générale les grandes lignes de projets choisis à titre d'exemple pour quelques-unes des parties du programme, afin qu'elle puisse avoir une idée précise du type de projet qu'un programme destiné à faciliter des solutions permanentes permettrait d'appliquer si l'on réunissait les fonds nécessaires.

5. Les grandes lignes des projets choisis à titre d'exemple, que l'on trouvera énumérés plus loin, ont été tracées par mes représentants, après consultation avec les représentants des autorités locales et des organisations privées qui s'occupent des réfugiés dans les divers pays de résidence. Quelques-uns des projets renferment des indications sur le montant des fonds que le pays intéressé apporterait en contribution. On comprendra, toutefois, qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir des autorités locales, quelles qu'elles soient, des engagements précis touchant les contributions qu'elles seraient prêtes à verser tant qu'on n'a pas de renseignements plus concrets sur le montant des crédits qui seraient affectés au financement de chaque projet.

6. Il importe de souligner à nouveau que tout programme, financé en partie à l'aide de ressources provenant de l'extérieur et destiné à faciliter les solutions permanentes des problèmes des réfugiés, se fonde sur le principe suivant: les contributions qui viennent de l'extérieur doivent servir d'appoint et ne peuvent décharger les pays de résidence de la responsabilité globale qui leur incombe et qui est de trouver une solution aux problèmes des réfugiés sur leur territoire. Il est néanmoins évident que, dans plusieurs pays, il est vain de compter aboutir à des solutions permanentes dans des délais raisonnables sans contribution de l'extérieur.

7. Dans nombre des champs d'activité où pourraient s'élaborer des solutions permanentes du problème, les réfugiés pourraient se procurer des facilités de crédit s'ils étaient en mesure de faire le premier placement qui est nécessaire pour bénéficier de ces facilités. Quelques-uns des projets choisis à titre d'exemple et énumérés plus loin permettraient aux réfugiés de franchir l'obstacle qui les empêche actuellement de profiter de possibilités dont jouissent effectivement les ressortissants des pays où les réfugiés résident en ce moment.

8. Chaque fois qu'on l'a pu, on a établi les projets sur la base d'un fonds d'avances remboursables. Il appartiendra au Comité consultatif, s'il est chargé de la direction du programme, de déterminer la ligne de conduite exacte qu'il convient de suivre pour le mouvement des fonds. Cependant, il serait peut-être utile de préciser dès maintenant que les fonds d'avances remboursables destinés à l'aide aux réfugiés peuvent revêtir diverses formes:

a) Ils peuvent être reversés à un fonds principal;

b) Ils peuvent être reversés à un compte spécial ouvert dans chacun des pays où des projets sont en chantier;

c) Ils peuvent être reportés au crédit des organisations privées chargées d'exécuter les projets.

9. Les projets choisis à titre d'exemple et énumérés plus loin ont pour objet de favoriser les possibilités à la fois de réinstallation des réfugiés dans un pays d'outre-mer et d'intégration économique dans les pays où ils résident actuellement. Ils auraient avant tout pour objet de résoudre les problèmes que posent les réfugiés qui se trouvent encore dans des camps et qui sont capables de devenir des citoyens normaux et capables de se suffire à eux-mêmes si on leur donne l'aide dont ils ont besoin au départ.

10. L'expérience des trois dernières années prouve que l'on peut améliorer considérablement les possibilités de réinstallation dans des pays d'outre-mer, tant que quelques plans seulement de sélection prévoyant une émigration massive sont en voie d'exécution, en développant la formation professionnelle et en élaborant des projets qui permettent d'obtenir des répondants dans les pays d'immigration.

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session, Supplément No 13.*

Digitized by UN Library Geneva

11. En matière d'intégration économique, l'expérience montre aussi que l'on peut obtenir beaucoup de résultats, si l'on met les réfugiés en mesure de profiter de moyens de formation professionnelle ou d'un enseignement technique ou si on leur accorde des prêts très modiques, qui leur permettent de se loger près des centres d'emploi ou de monter des exploitations agricoles ou de petits commerces.

EXEMPLES DE PROJETS DESTINES A FAIRE PARTIE D'UN PROGRAMME AYANT POUR OBJET DE FACILITER LES SOLUTIONS PERMANENTES

A. — Intégration dans l'agriculture

I. — Autriche

Projets concernant l'intégration dans l'agriculture autrichienne de quatre-vingts réfugiés

1. Il y a en Autriche des dizaines de milliers de réfugiés qui sont d'anciens agriculteurs. Nombre d'entre eux sont maintenant sans emploi et vivent dans des camps ou dans des zones urbaines. Il existe pour eux des possibilités d'intégration, soit par l'acquisition d'exploitations indépendantes, soit comme main-d'œuvre agricole. Toutefois, du fait qu'ils n'ont pas de capitaux et les autorités autrichiennes non plus, les réfugiés ne peuvent pas profiter des possibilités qui s'offrent à eux.

2. Une première tentative en vue de remédier à cette situation a été faite au début de 1953, lorsqu'un montant de 10 millions de schillings autrichiens (soit 385.000 dollars des Etats-Unis) a été alloué sur les fonds de contrepartie prévus par le programme économique des Etats-Unis pour l'intégration des réfugiés dans l'agriculture autrichienne. A cette somme étaient venues s'ajouter, d'une part, des contributions accordées par les autorités locales autrichiennes et d'autre part plus de 7 millions de schillings (soit 270 millions de dollars) fournis par les réfugiés eux-mêmes, principalement sous forme de main-d'œuvre. De cette façon, 262 familles de réfugiés, représentant au total environ 1.500 personnes, avaient pu louer des exploitations agricoles à bail ou acquérir des habitations et des bâtiments de ferme sur des terres non occupées. En outre, des subventions s'élevant à 87.800 dollars avaient été accordées par la Fondation Ford en faveur de programmes analogues mis en œuvre sous l'égide des institutions bénévoles. En décembre 1953, une nouvelle allocation de 10 millions de schillings a été octroyée sur les fonds de contrepartie, aux mêmes fins que celle dont il est question plus haut.

3. Si la seconde allocation de 10 millions de schillings pouvait être complétée par des fonds provenant de sources extérieures, d'autres familles de réfugiés pourraient louer des fermes ou acquérir des bâtiments agricoles.

4. A cette fin, une organisation autrichienne pour les réfugiés a élaboré, après consultation avec les autorités autrichiennes locales et fédérales, un projet en vue de permettre, au moyen de prêts, l'intégration dans l'agriculture styrienne de vingt familles de réfugiés (soit environ quatre-vingts personnes), 80 pour 100 des fonds nécessaires devant être de source autrichienne et les 20 autres de source extérieure.

5. Le projet prévoit:

a) L'octroi de prêts à long terme (vingt ans), à un taux d'intérêt de 2 pour 100, permettant à dix agriculteurs réfugiés d'acheter des exploitations de cinq à dix hectares chacune, c'est-à-dire d'une dimension suffisante pour faire vivre une famille d'agriculteurs. Pour exécuter ce projet, on pourrait se procurer, à l'intérieur du pays — principalement grâce à des subventions accordées par le gouvernement — une somme de 48.000 dollars, mais il faudrait faire appel à des sources extérieures pour obtenir un prêt supplémentaire de 11.500 dollars.

b) L'octroi de crédits à long terme (quarante ans), à un taux d'intérêt de 2 pour 100, à dix réfugiés capables d'entreprendre des travaux d'agriculture, pour la construction de petites habitations sur les terres acquises par ceux qui en auront fait la demande. Pour l'exécution de ce projet, on pourrait se procurer à l'intérieur du pays — principalement grâce à des subventions accordées par le gouvernement — une somme de 24.600 dollars, mais il faudrait faire appel à des sources extérieures pour obtenir un prêt supplémentaire de 6.000 dollars.

6. Le montant total des fonds qu'il faudrait se procurer à l'extérieur serait, en dollars, de 11.500 plus 6.000, soit 17.500.

II. — Italie

Projet concernant l'installation dans une ferme en Italie de trente-cinq réfugiés qui ont peu de chances de pouvoir émigrer

1. Il y a en Italie un certain nombre de réfugiés qui se trouvent dans des camps ou ailleurs et qui n'ont aucune chance de pouvoir émigrer. Ceux-ci se composent notamment de malades chroniques, d'anciens tuberculeux et de réfugiés qui, souffrant de diverses incapacités physiques, se trouvent dans l'impossibilité de remplir les conditions que l'on impose habituellement aux candidats à l'immigration et qui n'ont aucun parent ou répondant qui soit à même de faciliter leur admission dans un autre pays. Une organisation bénévole a mis au point, en se fondant sur l'expérience acquise dans ce domaine, un projet tendant à grouper ces réfugiés avec d'autres, dont l'âge et l'état de santé leur permettent de travailler, et à confier à l'ensemble du groupe l'exploitation d'une ferme aménagée de façon à pouvoir les accueillir.

2. Les précédents ont démontré qu'il faut deux ans avant qu'une entreprise de ce genre devienne rentable et assure la subsistance des réfugiés et de leurs familles. En outre, les réfugiés auront besoin, au cours de ces deux années, de l'aide et des conseils d'un chef d'exploitation, dont le traitement doit être compris dans le budget nécessaire à la création de l'entreprise. Ce budget, qui doit couvrir les frais afférents à l'achat de la ferme et à la subsistance de trente-cinq réfugiés et des membres de leurs familles, s'élèverait à un montant total de 60.000 dollars, dont un peu plus de la moitié, soit de 32.680 dollars, serait fournie par diverses organisations bénévoles qui s'intéressent à ce projet.

3. Le tableau ci-après contient une répartition détaillée des dépenses précitées:

Digitized by UN Library Geneva

	Dollars
Achat de la propriété	24.000
Aménagement du bâtiment d'habitation	6.000
Matériel agricole (outils, machines)	10.000
Coût de l'entretien des réfugiés pendant deux ans	16.000
Traitement du chef d'exploitation pendant deux ans	4.000
TOTAL	60.000

B. — Etablissement d'artisans, de membres des professions libérales et de petits commerçants

III. — GRÈCE

Projet concernant l'établissement en Grèce de 160 familles de réfugiés dans l'artisanat, le petit commerce et les professions libérales

1. Un grand nombre des réfugiés qui résident en Grèce se trouvent dans la région d'Athènes et du Pirée. Encore que cette région soit, sur le plan économique, la plus développée du pays, les efforts que l'on a faits en vue de trouver un emploi aux réfugiés dans les entreprises industrielles ou commerciales se sont heurtés à des difficultés considérables en raison de la situation économique générale du pays et, notamment, de l'importance du chômage. De plus, étant donné que plus de 40 pour 100 des réfugiés résidant en Grèce occupaient auparavant un emploi dans l'artisanat et le commerce et qu'un certain nombre d'entre eux exerçaient des professions libérales, le placement des réfugiés dans l'industrie s'en trouve rendu plus difficile encore.

2. La meilleure façon de procéder à la réinstallation de ces réfugiés suivant des principes rationnels du point de vue économique et social consiste à favoriser la création de petites entreprises commerciales ou artisanales. A cet égard, on peut tirer profit de l'expérience acquise dans ce domaine dans d'autres pays où l'on a réussi à établir des réfugiés dans de petites entreprises de ce genre en leur accordant des prêts d'un montant peu élevé à des conditions appropriées. Le meilleur exemple que l'on peut citer à cet égard est la création en Allemagne d'un Service des réfugiés non allemands à la Banque pour les expulsés à Bad-Godesberg. Les conditions existant en Grèce diffèrent de celles qui règnent dans d'autres pays, mais l'œuvre qui a été accomplie ailleurs peut néanmoins servir d'exemple et être du plus grand secours à ceux qui seront chargés de mettre en œuvre le projet dont il est question ici.

3. En Grèce, quelques réfugiés ont réussi à créer des entreprises indépendantes de ce genre, grâce à l'aide qui leur a été fournie soit par leur famille ou leurs amis, soit par des organisations bénévoles. La principale difficulté à laquelle se heurte la majeure partie des réfugiés de ce groupe réside dans la rareté des capitaux en Grèce: les crédits bancaires ordinaires sont difficiles à obtenir et ils sont d'ailleurs beaucoup trop onéreux pour que l'on puisse y avoir recours pour créer de petites entreprises dans de bonnes conditions. Conscient de l'importance de la situation qui règne dans le pays, le Gouvernement grec a pris des mesures en vue de faire bénéficier diverses catégories de producteurs de prêts à des conditions avantageuses, mais ce traitement de faveur n'a pu encore jusqu'à présent être appliqué aux réfugiés.

4. Le présent projet permettrait d'établir au moins 160 familles de réfugiés roumains d'origine grecque dans l'artisanat et le petit commerce, principalement dans la région d'Athènes et du Pirée, grâce à des prêts d'un montant équivalant à 800 dollars en moyenne, ce qui nécessiterait une somme globale correspondant à 128.000 dollars.

5. Le présent projet prévoit la création d'un comité du crédit, aux travaux duquel prendraient part un représentant du Gouvernement grec ainsi que des experts en matière économique et financière. Ce comité serait chargé de choisir parmi les demandes de prêt celles auxquelles il estimerait pouvoir donner suite et de fixer les conditions des prêts selon le cas. Les prêts seraient consentis à un taux d'intérêt peu élevé et l'amortissement ne commencerait qu'après une certaine période, de façon à permettre aux réfugiés d'établir leur entreprise sur des bases solides. Une banque commerciale ordinaire serait chargée des opérations techniques concernant les prêts. Comme la banque n'aurait pas à investir de capitaux, il n'y aurait lieu de lui rembourser que les dépenses d'administration qu'elle aurait effectivement engagées, en prélevant le montant nécessaire sur les intérêts produits par les fonds en caisse et par les sommes prêtées.

6. Le Gouvernement grec a donné son approbation au principe de l'intégration des réfugiés roumains d'origine grecque; il a également consenti à exempter le présent projet des droits de timbre ainsi que de toute autre taxe officielle normalement perçue à l'occasion de transactions de ce genre.

7. Les sommes versées pour l'amortissement des prêts en cours feraient retour à la caisse, qui fonctionnerait ainsi suivant le principe du crédit tournant. La caisse s'augmenterait également des intérêts perçus, après déduction des frais d'administration. Le nombre des familles qui pourraient bénéficier d'un prêt ne se limiterait donc à 160 qu'au moment de la répartition du montant initial de 128.000 dollars; ce nombre pourrait augmenter peu à peu, à mesure que les remboursements seraient versés au crédit de la caisse. On estime que grâce au présent projet, l'intégration économique des réfugiés en Grèce ferait des progrès sensibles en l'espace de quelques années.

8. Coût du présent projet: 160 prêts de 800 dollars, soit 128.000 dollars.

IV. — FRANCE

Projet concernant la création en France d'une entreprise spéciale chargée de procurer du travail à soixante réfugiés atteints d'incapacités physiques

1. Il est assez aisé de faire participer des réfugiés jeunes et en bonne santé à la vie économique de la France. En ce qui concerne les réfugiés âgés, certaines catégories d'intellectuels et les personnes incapables d'accomplir un travail physique pénible parce qu'elles sont invalides ou infirmes, la situation est différente.

2. Le présent projet doit permettre d'employer cette catégorie de réfugiés dans une entreprise spéciale, organisée avec la collaboration technique des Ministères du travail et de la santé publique. Il prévoit la création d'un atelier de confection qui fournirait du travail à soixante réfugiés. L'entreprise comprendrait un atelier de confection, une salle de coupe, une salle pour l'envoi de travaux à domicile aux employés hors d'état de se déplacer, un atelier d'apprentissage et des bureaux administratifs et de comptabilité.

3. Les frais de premier établissement et les dépenses de gestion pour une année s'élèveraient à 22.500 dollars, non compris les salaires des réfugiés. Pendant la première année, le Gouvernement français prendrait inté-

Digitized by UN Library Geneva

gralement à sa charge les salaires des réfugiés, soit 30.000 dollars, et paierait en outre les appointements du personnel spécialisé que les pouvoirs publics détacheraient auprès de l'entreprise. En outre, à la fin du premier exercice, l'Etat prendrait à son compte tout déficit d'exploitation que pourrait enregistrer cet établissement dont on ne peut attendre des résultats bénéficiaires comme en donnerait une entreprise commerciale normale. Ainsi, les réfugiés seraient assurés de recevoir de toutes façons la rémunération à laquelle leur travail leur donnerait droit.

4. Les frais de premier établissement et d'exploitation pendant une année, soit 22.500 dollars, se répartissent comme suit:

	Dollars
Matériel de l'atelier de confection, douze machines à coudre, une machine à faire des boutonnières	3.450
Matériel de la salle de coupe, comprenant une table de coupe, des ciseaux électriques, etc	700
Matériel destiné au travail à domicile, y compris une camionnette de livraison, dix machines à coudre, etc	3.600
Matériel de l'atelier d'apprentissage, y compris douze machines à coudre	3.500
Chauffage, éclairage, etc...; frais d'installation et d'entretien	3.150
Rémunération des moniteurs et de la direction	8.100
TOTAL	22.500

V. — AUTRICHE

Projet concernant l'établissement en Autriche de 500 réfugiés dans l'artisanat, le petit commerce ou les professions libérales

1. Parmi les 230.000 réfugiés qui vivent en Autriche, on compte, à côté d'un important contingent de souche paysanne ou appartenant à la classe ouvrière, des groupes importants de citadins types, autrefois établis à leur compte en qualité d'artisans, de commerçants ou de membres des professions libérales.

2. Dans plusieurs régions d'Autriche, on a entrepris d'inciter les réfugiés à s'installer à leur compte. Les pouvoirs publics autrichiens, le Haut-Commissaire et surtout les organisations bénévoles nationales et internationales encouragent ces initiatives. La méthode la plus efficace a consisté à créer un sytème de crédit qui permet d'accorder des prêts de faible importance à des conditions raisonnables. Quoique des centaines de familles réfugiées aient pu, grâce aux efforts de toutes sortes déployés en leur faveur, commencer une existence nouvelle, les réfugiés sont si nombreux en Autriche qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce sens.

3. Le présent projet a pour objet de seconder l'activité de l'Association de crédit aux réfugiés de Linz (Haute-Autriche). On estime qu'un crédit supplémentaire de 46.000 dollars permettra de créer soixante-dix entreprises nouvelles, qui donneraient du travail à quelque 500 réfugiés.

4. L'essentiel de ce projet est d'appuyer l'effort financier qu'accomplissent les réfugiés eux-mêmes, dont l'épargne, assez importante, est mise à la disposition de l'Association de crédit sous forme de dépôts, Toutefois, l'épargne personnelle des réfugiés ne suffit pas à les mettre en mesure de s'établir en ne comptant que sur leurs propres ressources.

5. Bien que les pouvoirs publics ne contribuent pas directement au projet, une partie des prêts consentis par l'Association de crédit est garantie par le gouvernement de la Haute-Autriche, ou par la ville de Linz.

6. Les prêts aux particuliers sont accordés par l'Association de crédit aux réfugiés conformément à ses statuts et, le cas échéant, avec le concours d'une caisse d'épargne locale. Le taux d'intérêt est peu élevé, et la période de remboursement tient compte de chaque cas d'espèce, de manière à ne pas compromettre les chances de succès de l'entreprise.

7. La part pour laquelle on fait appel à des concours extérieurs s'élève à 46.000 dollars. Cette somme serait prêtée à l'Association de crédit, qui l'utiliserait comme fonds de roulement. On estime que le mouvement des fonds serait assez rapide, et que la somme de 46.000 dollars pourrait être remboursée par les réfugiés en l'espace d'un an, ce qui permettrait de l'utiliser au financement d'autres entreprises.

8. Au total, le montant nécessaire s'élève à 230.000 dollars, qui se répartissent comme suit:

	Dollars
Fonds d'origine autrichienne, y compris l'épargne des réfugiés et les ressources propres de l'Association de crédit	184.000
Contributions d'origine extérieure	46.000
TOTAL	230.000

C. — Construction d'habitations dans les régions offrant des possibilités d'emploi

VI. — GRÈCE

Projet concernant la construction en Grèce d'habitations destinées à 100 familles de réfugiés roumains d'origine grecque

1. La plupart des réfugiés roumains d'origine grecque sont arrivés en Grèce après 1947, avec seulement le minimum d'effets personnels. Une grande partie d'entre eux vivent encore dans des camps, dans des conditions extrêmement difficiles. Entre autres problèmes graves qui se posent à eux, il leur faut trouver un logement permanent et satisfaisant. Si l'on résolvait le problème de leur logement en les réinstallant dans les régions où existent des possibilités d'emploi, on pourrait considérer qu'ils sont définitivement établis.

2. Le Gouvernement grec a reconnu la gravité de ce problème et, à la suite des conversations qu'il a eues avec la délégation du Haut-Commissariat à Athènes, il semble qu'il envisagerait favorablement l'idée de participer au financement de l'exécution d'un programme de construction d'habitations dans la région d'Athènes, où existent des possibilités d'emploi, s'il pouvait trouver à l'extérieur les crédits nécessaires. Il faudrait qu'il obtienne de l'extérieur 500 dollars par unité de logement en vue de la création d'une caisse de prêts pour la construction d'habitations. Il serait sans doute possible d'obtenir d'autres sources, des pouvoirs publics notamment, des contributions d'environ 700 dollars par unité de logement.

3. Pour mettre en œuvre ce programme, on créerait un comité composé de représentants de l'Etat, du Haut-Commissariat, des institutions qui participeraient au financement du programme, et des réfugiés eux-mêmes. Ce comité examinerait les candidatures compte tenu des besoins des familles et de la capacité de remboursement des candidats.

4. Les loyers payés par les réfugiés qui occuperaient ces logements serviraient à amortir les prêts hypothé-

Digitized by UN Library Geneva

caires et les réfugiés deviendraient propriétaires de leur maison lorsqu'ils auraient remboursé ces prêts.

5. Aux fins de ce projet, il faudrait donc trouver à l'extérieur 50.000 dollars pour la construction de 100 unités de logement.

VII. — Autriche

Trois projets concernant la construction en Autriche de 108 habitations destinées à 430 réfugiés

1. Environ 42.000 réfugiés vivent encore dans des camps fédéraux en Autriche. En outre, plusieurs milliers d'autres réfugiés vivent misérablement dans des camps non officiels. Il est absolument indispensable de supprimer ces camps. Toutefois, pour ce faire, il faut pouvoir, en remplacement, fournir aux réfugiés des logements convenables. Il faut leur construire des logements dans des régions où ils puissent trouver du travail. Pourtant, étant donné que ni les réfugiés eux-mêmes, ni les autorités autrichiennes ne possèdent les capitaux nécessaires, il est impossible de construire actuellement un nombre d'habitations suffisant pour permettre de fermer ces camps, dont beaucoup existent depuis plus de dix ans.

2. La Fondation Ford a fourni des crédits qui ont atteint 251.664 dollars pour la construction, sous les auspices des institutions bénévoles, d'habitations destinées aux personnes réfugiées en Autriche. Les autorités fédérales sont en mesure d'avancer jusqu'à 60 pour 100 du total de la dépense. En outre, les autorités autrichiennes locales et les réfugiés eux-mêmes, peuvent prendre à leur charge 20 pour 100 de ces dépenses. Ainsi, il reste à couvrir 20 pour 100 des dépenses, ce qui est impossible dans les conditions actuelles. Si l'on pouvait obtenir des prêts de source extérieure pour combler cette lacune, il serait possible d'entreprendre immédiatement la construction des logements et, ainsi, de commencer à fermer les camps.

3. Trois projets types ont été élaborés par des associations de réfugiés en Autriche, en consultation avec les autorités autrichiennes fédérales et locales. Pour ces trois projets, environ 80 pour 100 des dépenses de construction peuvent être pris en charge par les autorités fédérales et locales et par les réfugiés. Leur exécution permettrait de mettre 108 maisons pour une famille à la disposition d'environ 430 réfugiés. Toutefois, on ne peut commencer les travaux de construction tant que l'on n'aura pas établi de prévisions financières complètes et que l'on n'aura pas trouvé les fonds nécessaires pour couvrir 20 pour 100 des dépenses. Dans les conditions actuelles, ces fonds ne peuvent provenir que de sources extérieures.

4. Les trois projets en question ont pour objet:

a) Le premier, la construction de quinze maisons comportant chacune deux appartements, pour les réfugiés qui vivent actuellement dans des baraquements à Leonding, près de Linz (Haute-Autriche); on pourra y loger trente familles, soit environ 120 personnes. Il faut trouver à l'extérieur 29.000 dollars qui permettront de consentir des prêts à long terme, grâce à un fonds d'avances remboursables. A cette somme s'ajouteraient 109.000 dollars, provenant de sources autrichiennes, officielles notamment; les réfugiés eux-mêmes apporteraient leur contribution en effectuant certains travaux.

b) Le deuxième, la construction de cinquante maisons pour une famille, pour les réfugiés qui vivent actuellement dans des baraquements à Kapfenberg (Styrie); on pourra y loger cinquante familles, soit environ 200 personnes. Il faut trouver à l'extérieur 32.500 dollars qui permettront de consentir des prêts à long terme, grâce à un fonds d'avances remboursables. A cette somme s'ajouteraient 183.000 dollars provenant de sources autrichiennes, officielles notamment; les réfugiés eux-mêmes apporteraient leur contribution en effectuant certains travaux.

c) Le troisième, la construction à Elixhausen, près de Salzbourg, de vingt-huit maisons pour une famille, pour environ 110 réfugiés qui vivent actuellement dans des baraquements. Il faudra trouver à l'extérieur 26.500 dollars qui permettront de consentir des prêts à long terme, grâce à un fonds d'avances remboursables. A cette somme s'ajouteraient 114.500 dollars provenant de sources autrichiennes, officielles notamment; quant aux réfugiés, ils participeraient aux travaux.

5. La somme totale qu'il faudrait ainsi se procurer à l'extérieur se répartirait comme suit:

	Dollars
15 maisons à Leonding	29.000
50 maisons à Kapfenberg	32.500
28 maisons à Elixhausen	26.500
Total	88.000

D. — Aide aux étudiants

VIII. — Belgique

Aide à 100 étudiants réfugiés en Belgique

1. Chaque année, le Gouvernement belge accorde 150 à 200 bourses à de jeunes réfugiés particulièrement doués, pour leur permettre de suivre des cours dans une université. Ces bourses sont un appoint suffisant pour les réfugiés qui peuvent se faire aider par leur famille ou par des amis, mais elles sont insuffisantes pour permettre aux réfugiés qui ne sont pas dans ce cas de poursuivre leurs études. Elles se montent de 40 à 50 dollars par mois et sont versées pendant dix mois de l'année, ce qui ne suffit pas à payer l'entretien du réfugié et l'achat des livres et du matériel scientifique dont il peut avoir besoin.

2. Il faudrait accorder aux réfugiés 100 dollars par mois pour faire face à ces frais; si cent des plus pauvres boursiers réfugiés en Belgique recevaient ces 100 dollars, ils pourraient poursuivre leurs études tout en se maintenant à un niveau de vie suffisant. Un programme analogue au programme proposé a été mis en œuvre grâce à un don de la Fondation Ford pour les réfugiés; il a donné d'excellents résultats.

3. Les autorités belges ont accordé à 100 étudiants des bourses représentant au total 50.000 dollars. Le montant de l'aide supplémentaire qu'il faudrait fournir à ces étudiants serait de 10.000 dollars.

IX. — Allemagne

Programme destiné à aider 225 étudiants réfugiés en Allemagne

1. Il y a chaque année en Allemagne un nombre important de jeunes réfugiés étrangers désireux et capables d'entreprendre des études universitaires. Ces réfugiés éprouvent de grosses difficultés à subvenir à leurs besoins pendant leurs études. La plupart d'entre eux ne peuvent être candidats à aucune bourse et ne possèdent pas en Allemagne de famille ou d'amis qui puissent pourvoir à leur entretien. Il est pratiquement impossible à un réfugié étranger de trouver un travail

Digitized by UN Library Geneva

à temps partiel compatible avec les exigences de ses études.

2. Conjointement avec le Haut-Commissaire, l'organisation allemande compétente a mené une enquête sur la situation économique et sociale actuelle de ces étudiants réfugiés. On distingue trois catégories d'étudiants qui ont absolument besoin d'aide pour poursuivre leurs études et pour s'intégrer à la collectivité en subvenant eux-mêmes à leurs besoins.

a) Il y a au moins 180 étudiants qui passeront leur examen de fin d'études entre l'époque actuelle et le trimestre d'hiver de 1956, et qui ne possèdent pas la somme moyenne de 50 dollars requise pour les droits d'examen. Ces étudiants ne sont pas en mesure de payer ces droits, car leurs ressources suffisent à peine à assurer leur entretien. De plus, ces étudiants ont besoin de recevoir de toute urgence des secours matériels pour pouvoir subsister en continuant leurs études.

b) A l'heure actuelle, il y a au moins vingt étudiants réfugiés qui vivent de l'indemnité de chômage. Conformément aux dispositions du règlement des universités allemandes, nul étudiant ne peut poursuivre des études universitaires en vivant d'une indemnité de chômage. Si aucune aide ne leur est procurée, ces étudiants ne pourront donc poursuivre leurs études et devront quitter l'université.

c) Vingt-cinq étudiants réfugiés ayant des enfants à charge disposent de moins de 50 dollars par mois pour subvenir aux besoins de leur famille. Pour améliorer le sort de ces étudiants, on devrait leur procurer une somme de 25 dollars par mois, ce qui représenterait au total 7.500 dollars par an. Cette somme ne suffit pas à elle seule à entretenir une famille mais, en complétant les autres ressources des réfugiés, elle leur apporterait une aide précieuse.

3. En conséquence, l'organisation allemande a préparé le projet suivant pour remédier à cette situation et faire en sorte que les jeunes réfugiés n'aient pas à abandonner leurs études:

	Dollars
Droits d'examen de 180 étudiants	9.000
Secours d'urgence pour lesdits étudiants	7.500
Subvention destinée à permettre à vingt étudiants de poursuivre leurs études pendant six mois	3.500
Subvention destinée aux familles des étudiants; vingt-cinq familles pendant un an	7.500
TOTAL	27.500

4. L'organisation allemande est prête à procurer sur ce montant la somme de 7.500 dollars pour constituer une caisse de secours d'urgence à l'intention des étudiants qui préparent leurs examens. Toutes les sommes accordées aux étudiants au titre de ce projet auraient le caractère de prêts. Le coût du projet s'élève au total à 27.500 dollars, somme qui permettrait de constituer une caisse fonctionnant selon le principe du crédit tournant. L'organisation allemande procurerait 7.500 dollars, mais pour que ces 225 étudiants réfugiés puissent poursuivre leurs études, il faudrait obtenir d'autres sources les 20.000 dollars supplémentaires.

E. — Développement des possibilités de réinstallation

X. — PAYS D'OUTRE-MER

Programme tendant à ouvrir de nouvelles possibilités de réinstallation pour 5.000 réfugiés dans des pays d'outre-mer

1. Etant donné qu'au cours des dernières années, il n'y a guère eu de plans de sélection prévoyant une immigration massive, dont pouvait bénéficier un nombre important de réfugiés, on s'accorde à reconnaître qu'à l'heure actuelle, la méthode la plus propre à faciliter l'immigration des réfugiés consiste à obtenir des répondants pour chaque famille de réfugiés.

2. Entre le 1er janvier 1953 et le 30 juin 1954, plusieurs programmes tendant à ouvrir de nouvelles possibilités de réinstallation dans les pays d'immigration, financés par le don de la Fondation Ford pour les réfugiés, ont permis d'obtenir des résultats particulièrement heureux. C'est grâce à ces plans que quelques milliers de réfugiés admis en Australie, au Canada et dans un certain nombre de pays d'Amérique latine au cours de ces dernières années, ont pu obtenir les répondants nécessaires.

3. Pour que l'on puisse continuer à offrir aux familles de réfugiés des possibilités d'émigration, il est indispensable de maintenir et d'étendre les services que fournissent les organisations bénévoles pour le développement des possibilités de réinstallation selon les principes mentionnés ci-dessus. Il faudrait obtenir une contribution extérieure de 65.000 dollars pour exécuter un programme visant à assurer pendant un an des services destinés à favoriser la réinstallation de 5.000 réfugiés. Cette somme servirait à couvrir les frais de petits bureaux gérés par les organisations bénévoles qui s'efforceraient d'obtenir les répondants nécessaires, ainsi que d'organiser l'accueil et l'installation des réfugiés. Les organisations fourniraient elles-mêmes une somme supplémentaire de 50.500 dollars pour l'exécution de ce programme.

F. — Formation professionnelle et réadaptation

XI. — ITALIE

Formation professionnelle et réadaptation en vue de la réinstallation dans des pays d'outre-mer de 500 réfugiés résidant actuellement en Italie

1. Etant donné les sérieux problèmes de surpopulation et de chômage qui existent actuellement en Italie, l'intégration dans la population locale ne peut être considérée comme une solution que pour un petit nombre des réfugiés résidant déjà dans ce pays ou continuant encore à pénétrer en Italie, à la recherche d'un refuge temporaire. C'est donc par l'émigration que doit surtout se résoudre le problème des réfugiés en Italie. Pour cette raison, il est très important d'appliquer un programme systématique de formation professionnelle ou de réadaptation concernant les métiers demandés le plus généralement par les pays d'immigration.

2. Ce programme, d'une part permettrait aux réfugiés de profiter des installations existant déjà en Italie en leur donnant la possibilité de couvrir certains frais accessoires tels que le prix des repas et du transport, et d'autre part permettrait d'organiser des cours de formation professionnelle dans des camps où il n'en existe pas à l'heure actuelle. Ce programme serait destiné à trois catégories de réfugiés:

a) *Deux cents réfugiés habitant les camps de Capoue et d'Aversa, administrés par l'Amministrazione Aiuti Internazionali*

Ces 200 personnes recevraient sur place une formation de maçons, de plombiers, de plâtriers et de menuisiers, qui sont les quatre métiers les plus demandés par les pays d'accueil.

Digitized by UN Library Geneva

b) Deux cents réfugiés résidant dans la région de Rome

Les autorités italiennes ont accepté d'admettre des réfugiés dans les écoles professionnelles italiennes. Une école professionnelle de Rome est prête à accepter jusqu'à 200 réfugiés, qu'elle formera à un certain nombre de métiers.

c) Cent réfugiés habitant des camps situés hors de la région de Rome

Les réfugiés pourraient recevoir une formation professionnelle dans les écoles locales si l'on dispose de fonds pour couvrir les frais d'inscription — peu élevés — acheter des livres et régler d'autres menus frais.

3. Le programme entraînerait une dépense de:

	Dollars
Groupe *a:* Traitement des moniteurs et prix du matériel nécessaire (pour 100 personnes dans chaque camp)	6.400
Groupe *b:* Frais d'inscription pour une année (pour 200 élèves)	3.200
Repas de midi, voyages en tramway	16.000
Groupe *c:* Frais d'inscription, livres et petites fournitures (pour 100 élèves)	10.000
Total des dépenses d'assistance à 500 réfugiés pour une année de formation professionnelle	35.600

XII. — GRÈCE

Programme concernant la formation professionnelle et la réadaptation de 200 réfugiés résidant en Grèce, en vue de leur réinstallation dans les pays d'outre-mer

1. Si l'on veut espérer apporter une solution au problème d'un grand nombre des réfugiés en Grèce, il faut s'efforcer avant tout de les fixer d'une manière permanente en leur offrant la possibilité d'occuper un emploi. En Grèce, les établissements d'enseignement professionnel sont rares et, en conséquence, les réfugiés ont peu d'occasions d'en profiter. Le bureau régional pour la Grèce a, en consultation avec les autorités gouvernementales intéressées, mis au point une méthode qui permettra de donner une formation professionnelle en cours d'emploi dans les usines existantes. Au titre de ce programme, 100 réfugiés habitant la région d'Athènes et le Pirée et 100 réfugiés habitant les îles de Syra et Tinos seraient pourvus d'un emploi et pourraient suivre des cours de formation professionnelle. La situation étant sensiblement différente dans ces deux régions, le programme se compose de deux parties distinctes:

Région d'Athènes

2. Des enquêtes préliminaires effectuées auprès des directeurs de plusieurs grandes entreprises textiles, chimiques, etc., il ressort qu'un grand nombre d'entre eux seraient heureux d'accueillir des réfugiés qui recevraient une formation professionnelle pendant une période maximum de six mois. Les réfugiés dont le travail, pendant cette période, aurait été satisfaisant, seraient, à la fin des six mois, admis à travailler de façon permanente dans l'usine qui les aurait formés.

3. Les dépenses afférentes à la formation de 100 réfugiés se monteraient à 10.000 dollars, différence entre les salaires d'ouvriers expérimentés et les salaires d'apprentis pendant six mois. Les employeurs verseraient les cotisations patronales aux assurances sociales (assurance-chômage et assurance-maladie), ce qui permettrait aux réfugiés de bénéficier, après six mois de travail dans l'usine, des prestations médicales, de chômage et de maladie fournies par le gouvernement.

Syra et Tinos

4. *a)* Syra et Tinos comptent peu d'entreprises industrielles, et ces dernières ne sont pas disposées à l'heure actuelle à étudier un plan quelconque de formation professionnelle d'apprentis. En conséquence, il a été nécessaire de rechercher d'autres solutions pour les réfugiés qui habitent dans ces îles; quarante-cinq personnes pourraient être placées dans de petites entreprises ou chez des artisans. Ces réfugiés pourraient recevoir une formation professionnelle si l'on était en mesure de leur garantir pendant six mois un salaire de l'ordre de celui que toucheraient les réfugiés formés en cours d'emploi. La dépense se monterait à 8.000 dollars.

b) En ce qui concerne la formation professionnelle des réfugiés de sexe féminin, il semble que le mieux serait de recourir à l'école professionnelle de couture, broderie, coiffure, tissage et fabrication de tapis du Ministère des affaires sociales. Cinquante-cinq réfugiées pourraient suivre ces cours, pour une dépense totale de 3.000 dollars.

5. *Tableau récapitulatif des dépenses*

	Dollars
Région d'Athènes (100 hommes)	10.000
Syra et Tinos (45 hommes)	8.000
Syra et Tinos (55 jeunes filles)	3.000
TOTAL	21.000

Digitized by UN Library Geneva

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE (voir ci-dessous)

ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIE
H. A. Goddard, 255a George St., Sydney, and 90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3, Victoria.

AUTRICHE (voir ci-dessous)

BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIE
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL
Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo and Belo Horizonte.

CANADA
Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Periodica, Inc., 5112 Ave. Papineau, Montreal.

CEYLAN
Lake House Bookshop, The Associated Newspapers of Ceylon Ltd., P.O. Box 244, Colombo.

CHILI
Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.
Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.

CHINE
The World Book Co. Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
The Commercial Press Ltd., 170 Liu Li Chang, Peking.

COLOMBIE
Librería América, Medellín.
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.
Librería Buchholz Galería, Av. Jimenez de Quesada 8-40, Bogotá.

COSTA-RICA
Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK
Einar Munksgaard, Ltd., Norregade 6, København, K.

EGYPTE
Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

EQUATEUR
Librería Científica, Guayaquil and Quito.

ESPAGNE (voir ci-dessous)

ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Int'l Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE
Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris V.

GRECE
"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.

GUATEMALA
Goubaud & Cía. Ltda., 5a. Avenida sur 28, Guatemala.

HAITI
Librairie "A la Caravelle," Boîte postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS
Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG-KONG
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

INDE
Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi, and 17 Park Street, Calcutta.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.

INDONESIE
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAK
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN
Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.

ISLANDE
Bokaverzlun Sigfusar Eymandssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

ISRAEL
Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.

ITALIE
Librería Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Firenze.

JAPON (voir ci-dessous)

LIBAN
Librairie Universelle, Beyrouth.

LIBERIA
J. Momolu Kamara, Monrovia.
Albert Gemayel, Monrovia.

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXIQUE
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PAKISTAN
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3.
Publishers United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.
The Pakistan Cooperative Book Society, Chittagong and Dacca (East Pakistan).

PANAMA
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PARAGUAY
Moreno Hermanos, Asunción.

PAYS-BAS
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU
Librería Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.

PHILIPPINES
Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL
Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE DOMINICAINE
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).

SALVADOR
Manuel Navas y Cía., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

SINGAPOUR
The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.

SUEDE
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

SYRIE
Librairie Universelle, Damas.

TCHECOSLOVAQUIE
Ceskoslovensky Spisovatel, Národní Trída 9, Praha 1.

THAILANDE
Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION SUD-AFRICAINE
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

URUGUAY
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elía, Av. 18 de Julio 133, Montevideo.

VENEZUELA
Librería del Este, Edificio Galipán, Ave. F. Miranda No. 52, Caracas.

VIET-NAM
Papeterie-Librairie Nouvelle Albert Portail, Boîte postale 283, Saïgon.

YOUGOSLAVIE
Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27-11, Beograd.

Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

ALLEMAGNE
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).
Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

AUTRICHE
B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.
Gerold & Co., Graben 31, Wien 1.

ESPAGNE
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

JAPON
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nicheme, Nihonbashi, Tokyo.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

55F1

Printed in Canada

Price: $U.S. 0.10; 9/-stg.; Sw. fr. 0.40
(or equivalent in other currencies)

7372—April 1955—775

Digitized by UN Library Geneva